

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté



Erratum à l'article 9 de la loi n° 1.481 du 17 décembre 2019 relative aux contrats civils de solidarité, parue au Journal de Monaco, n° 8.466 du 27 décembre 2019.

N° journal

8502

Date de publication

04/09/2020

À la page 3844,

Au lieu de : « son conjoint » et « son partenaire d'un contrat de vie commune ou son cohabitant d'un contrat de cohabitation » ;

Lire : « le conjoint » et « le partenaire d'un contrat de vie commune ou le cohabitant d'un contrat de cohabitation ».

TOUS DROITS RESERVÉS MONACO 2016

VERSION 2018.11.07.14